



Mémoire à la Commission d'étude

sur la maximisation des retombées économiques

de l'exploitation des ressources naturelles

dans les régions ressources

par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine

FÉVRIER 2003

PRÉAMBULE

Pour le milieu de Maria-Chapdelaine, où la dynamique de développement économique des communautés est historiquement associée à l'exploitation et à la mise en valeur des ressources naturelles, les dernières décennies ont amené de nombreuses déconvenues et favorisé l'émergence d'un mouvement de prise en main par le milieu de ses leviers de développement.

Plusieurs facteurs expliquent ces phénomènes, mais les modes d'exploitation des ressources naturelles font l'objet de préoccupations constantes. Ainsi, la MRC de Maria-Chapdelaine a accueilli très favorablement l'initiative du gouvernement du Québec qui, suite aux demandes formulées par les régions dans le cadre du Rendez-vous national des régions, a mis sur pied une commission chargée d'examiner et de proposer des mesures afin de maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions.

À l'invitation de la commission, qui proposait aux organismes de présenter un mémoire dans le cadre des consultations publiques, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine désire profiter de l'occasion pour réitérer sa position en regard des outils nécessaires afin de permettre à des collectivités comme la nôtre de reprendre le chemin de la prospérité.

Le présent document tracera une brève présentation du milieu de Maria-Chapdelaine, traitera des revendications traditionnelles de la MRC et de leurs effets et finalement, précisera la position actuelle du conseil des maires de la MRC en regard des retombées économiques provenant des ressources naturelles.

Réjean Boivin, Préfet

Jacques Potvin, Urbaniste
Coordonnateur à l'aménagement et
au développement

LE MILIEU DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Au nord-ouest du lac St-Jean, entre la rivière Péribonka à l'est, la rivière Ashuapmushuan à l'ouest, il existe un territoire gigantesque, grand comme la Suisse, fréquenté jadis par l'écrivain français Louis Hémon qui y a rédigé son fameux roman "Maria Chapdelaine", œuvre traduite en 16 langues et qui a fait le tour du monde.

Tel que mentionné précédemment, cette première partie va nous permettre de retracer les principales caractéristiques physiques et socio-économiques du territoire de Maria-Chapdelaine.

La MRC de Maria-Chapdelaine, pays de ressources naturelles

Au sud du territoire, la nature des sols a favorisé la pratique de l'agriculture et, en particulier, la culture du bleuets (*Le milieu de Maria-Chapdelaine regroupe ± 11000ha, soit environ 70% de la production régionale du bleuets cultivé*). Au nord, le sol est composé de calcaire et de sable deltaïque provenant de la fonte des glaciers quaternaires et il est sans contredit le royaume de la forêt (*Le milieu de Maria-Chapdelaine regroupe environ 50% de la possibilité forestière du Saguenay-Lac Saint-Jean*).

Ce milieu forestier est principalement utilisé par l'industrie forestière pour la qualité et la quantité de la matière ligneuse, notamment pour l'épinette noire, mais aussi pour la villégiature et la récréation qui y occupent une place de choix.

Mais la caractéristique physique majeure du territoire de Maria-Chapdelaine est l'importance de son réseau hydrographique. Ce dernier est constitué en tout ou en partie des bassins des rivières Péribonka, Mistassini, Mistassibi et Ashuapmushuan qui, du nord vers le sud, convergent vers le lac St-Jean. Ces cours d'eau sont propices à la pratique d'activités récréatives, mais aussi au développement économique, notamment pour la production hydroélectrique qui approvisionne principalement les installations de la compagnie Alcan situées à Alma et à Saguenay.

La MRC de Maria-Chapdelaine, un milieu de vie

Pour plus de 28 000 personnes, le territoire de Maria-Chapdelaine représente un lieu de résidence dans l'un ou l'autre des 12 noyaux urbains dont le principal, celui de Dolbeau-Mistassini, constitue la troisième agglomération urbaine au Saguenay-Lac-Saint-Jean après Saguenay et Alma.

Les changements technologiques et la mondialisation des marchés font en sorte que le milieu de Maria-Chapdelaine est confronté à des problèmes socio-économiques importants.

En effet, l'on constate depuis une dizaine d'années une diminution de la population de 4,4% et le rythme de décroissance semble s'accroître. (De cette diminution de 4,4%, 3,4% s'est effectuée au cours des 5 dernières années). Parallèlement durant cette période de 10 ans, le Québec a connu une augmentation de 4,9%, dont 1,9% lors des 5 dernières années.

Si l'on pousse un peu plus loin notre analyse, on observe un écart important entre le niveau de scolarité de la MRC et celui du reste de la province. Le nombre de personnes ayant terminé des études universitaires avec baccalauréat ou diplôme supérieur est de 4,8% dans la MRC contre 12,2% dans le reste de la province et de 8,2% dans l'ensemble de la région. On observe un phénomène similaire pour les études secondaires alors que les personnes n'ayant pas complété leur 9^{ème} année sont supérieures au reste de la province.

L'une des explications est qu'historiquement la plupart des emplois disponibles dans la MRC, dont plusieurs avec des revenus largement supérieur à la moyenne québécoise, ne nécessitent pas un haut niveau de scolarité. Ensuite, la population la plus scolarisée est particulièrement touchée par le mouvement de population associé à la polarisation de services publics ou privés à l'extérieur du territoire de la MRC (Bureaux gouvernementaux, services publics, tels Hydro-Québec, services bancaires, etc). Finalement, l'absence d'établissement d'enseignement supérieur dans la MRC n'entraîne pas un phénomène de rétention de la population scolarisée.

Cette absence d'établissement d'enseignement supérieur largement situé dans le sud du Québec associée à des emplois par les nouvelles technologies de pointe, explique une partie importante du phénomène de l'exode des jeunes. En effet, les statistiques démontrent que l'on ne crée plus de nouveaux emplois dans le milieu de Maria-Chapdelaine.

Ainsi, compte tenu de son éloignement relatif par rapport aux grands centres urbains, de l'immensité d'un territoire peu peuplé et une augmentation de la proportion des personnes âgées avec tout ce que cela représente de problèmes, le milieu de Maria-Chapdelaine a beaucoup de difficulté à garder ses professionnels (médecins, pharmaciens, ingénieurs et autres) et, par conséquent, rend difficile à la MRC la tâche de donner des services à sa population à des coûts abordables et, si la tendance se maintient, la problématique ne fera que s'accroître. Il nous faut (gouvernement du Québec et le milieu de Maria-Chapdelaine) développer de nouvelles façons de faire avec des outils financiers adéquats.

LES REVENDICATIONS TRADITIONNELLES DU CONSEIL DE LA MRC

Depuis la création des MRC, les conseils qui se sont succédés ont toujours revendiqué un meilleur retour de l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire, notamment au plan de la forêt, de la faune et de l'eau afin de créer un climat favorable à la reprise de l'activité économique dans le milieu.

La présence d'effectifs gouvernementaux

Les diverses représentations au sujet de la présence d'effectifs gouvernementaux et de ses impacts socio-économiques (ressources humaines et matérielles) sur le territoire, entre autres suite à la fermeture ou à la diminution des effectifs dans certains ministères (*MRN, Agriculture, Faune, Transport, etc*) et services publics, a certainement contribué à la dévitalisation du milieu.

La décentralisation et la récupération des redevances

La décentralisation et la récupération des redevances reliées à l'exploitation des ressources naturelles ont toujours été les moyens envisagés par le milieu afin de faciliter le développement des collectivités rurales et la création d'un fonds de développement capable de contrer les effets attractifs reliés entre autres aux changements technologiques et autres, qui ont eu un effet négatif direct sur l'emploi dans notre milieu est sévèrement envisagée.

- La décentralisation de certaines activités gouvernementales a parfois été avancée par l'état central et, à chaque occasion, le conseil de la MRC y a manifesté son intérêt. Si le gouvernement a reculé au niveau de la gestion de la villégiature, il a accepté un processus de délégation de la gestion des TPI. Le premier rapport quinquennal, qui retrace l'apprentissage d'un processus de gestion d'une partie du territoire public québécois, a notamment permis de mettre en lumière des résultats importants en matière de création d'emplois, d'activités de développement, d'initiatives de protection et de mise en valeur du territoire. D'ailleurs, sur la base de l'expérience régionale, l'état semble étendre le projet à l'ensemble des régions ressources. Ainsi, sur la base de ces résultats et des besoins exprimés, le conseil de la MRC, de concert avec les autres MRC de la région et le CRCD, revendique maintenant un élargissement du territoire délégué. (*La quasi-totalité du territoire revendiqué à l'intérieur du territoire de la MRC fait l'objet depuis déjà plusieurs années d'une exploitation par des corporations locales de développement*).

- Les redevances sur les ressources naturelles en rapport avec l'hydroélectricité et les ressources du milieu forestier font l'objet de demandes répétées afin de financer la diversification et le développement de l'économie. L'exercice de maximisation des retombées économiques dans le cadre des négociations sur le projet de l'Ashuapmushuan par les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy, les retombées anticipées de l'exploitation de mini-centrales et les négociations actuelles sur le projet Péribonka visent essentiellement à maximiser des retombées récurrentes pour les milieux rapprochés des travaux à même une récupération partielle des revenus. Par ailleurs, après de multiples représentations des régions ressources, le gouvernement acceptait de retourner une partie des redevances provenant des droits de coupe sur la matière ligneuse. Si le milieu applaudit l'action du gouvernement dans la création du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, entre autres pour le volet II, il rappelle que les sommes mises à la disposition du milieu de Maria-Chapdelaine sont encore loin de la proportion des redevances retirées de la possibilité forestière de la MRC par rapport au total des redevances retirées des ressources forestières du Québec. De plus, il existe également des redevances sur d'autres ressources naturelles dans la région et ailleurs pour lesquelles l'état ne verse pas de redevances sous quelque forme que ce soit, (en proportion ou par une péréquation).

LES RECOMMANDATIONS EN RAPPORT AVEC LES RETOMBÉES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le 6 décembre 2001, le gouvernement du Québec adoptait la Politique nationale de la ruralité. Celle-ci dégagait trois (3) grandes orientations :

- Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales ;
- Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction ; et,
- Soutenir l'engagement des citoyens(ennes) au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

Afin d'atteindre ces objectifs, les milieux des régions ressources doivent disposer d'outils et, parmi ceux-ci, nombreux font partie des revendications traditionnelles de la MRC.

Par conséquent, afin d'assurer la pérennité des ressources renouvelables et la prospérité de la population actuelle et future du milieu de Maria-Chapdelaine, le Conseil de la MRC recommande :

1. *La prise en main par le milieu de ses leviers de développement notamment ceux reliés à la protection et l'exploitation des ressources naturelles (forestières, fauniques, hydrauliques, minières et celles tirées de la location des terres publiques).*

Que le gouvernement du Québec, par des mesures appropriées :

- **de décentralisation** (délégation de gestion des TPI, droits fonciers sur terres publiques, etc.) accentue le rôle des milieux, dont celui de la MRC de Maria-Chapdelaine, dans la manière dont va se développer leur environnement (attribution de droits d'exploitation des ressources associés à un plancher d'emplois) dans le respect des grands principes énoncés par la collectivité Québécoise ;

- dans d'autres cas, **de régionalisation** par le transfert en région de certains centres décisionnels d'activités et de services gouvernementaux (ressources naturelles, hydro-québec, etc.), incluant une répartition intra-régionale de ces nouveaux centres d'emplois. Cette régionalisation est aujourd'hui rendue possible grâce aux différents moyens de communications modernes.

2. *La récupération de la totalité des redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles (forestières, fauniques, hydrauliques, minières et celles tirées de la location des terres publiques).*

Que le gouvernement du Québec considère le retour en région des redevances comme un instrument essentiel de la survie des régions ressources.

Pour une collectivité comme la nôtre qui dit s'inspirer des principes du développement durable, le conseil de la MRC est d'avis que les redevances sur les ressources naturelles doivent au préalable servir à assurer la pérennité des ressources renouvelables et contrer certains effets négatifs de l'exploitation des ressources naturelles non-renouvelables. Par exemple, il faut dégager les sommes nécessaires à assurer la totalité du renouvellement de la forêt en quantité et en qualité et possiblement augmenter le rendement de la forêt dans certains secteurs pour compenser pour la création de zone de conservation.

S'il se dégage des sommes excédentaires des redevances, une partie devrait être affectée à la prospérité des populations actuelles en commençant par les communautés rapprochées des ressources et en supportant les autres régions ressources (% ou péréquation). Les sommes ainsi perçues devront servir à constituer un fonds de développement qui servira à accentuer la transformation, particulièrement en deuxième et troisième transformation et dans la recherche et le développement pour de nouvelles utilisations des ressources naturelles. En effet, l'histoire nous démontre que les économies basées sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles ont eu leurs périodes de croissance et, malheureusement, leurs périodes de décroissance.

De plus, une partie des redevances devrait être conservée dans un fonds pour les générations futures, afin de protéger le patrimoine naturel et le patrimoine bâti.

CONCLUSION

Le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine vient d'exprimer ses recommandations en regard des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles.

Comme il vous a été mentionné, celles-ci s'inspirent des revendications historiques du milieu de Maria-Chapdelaine et sans être qualifiées d'innovatrices, l'on peut dire qu'elles rejoignent les revendications de l'ensemble des régions qui sont confrontées à des problèmes similaires aux nôtres.

Par conséquent, nous espérons que l'état Québécois puisse y voir une solution aux problèmes des régions ressources d'autant plus que les outils réclamés originent des milieux concernés.